



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-03-2026 /

Dossier complet le : 16-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015278/KK P

1 Intitulé du projet

Realisation d'un forage d'irrigation d'une profondeur previsionnelle de 150 m sur la commune de Capendu (11) et essais par pompage associes.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VIGNOBLES DE LA FERRANDIERE

Raison sociale

SAS VIGNOBLES DE LA FERRANDIERE

N° SIRET

39204601700019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MAS

Prénom(s)

Jean-Claude

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SAS Vignobles de la Ferrandiere souhaite realiser un forage pour l'irrigation de ses terrains viticoles d'environ 30 ha, situes sur la commune de Capendu (11). Ce forage d'une profondeur de 150 m vise a capter les formations de l'Eocene pour un besoin annuel estime a 30 000 m3, dont l'utilisation sera uniquement pour l'irrigation de vignes par goutte a goutte. Le projet concerne la realisation du forage et des essais par pompage associes.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de realiser un forage captant les formations aquiferes des molasses eocenes de Carcassonne. Le projet prévoit la realisation d'un forage d'une profondeur previsionnelle d'environ 150 m et d'essais par pompage. Le forage sera utilise pour l'irrigation par goutte a goutte de 30 ha de vignes durant la periode estivale. Le debit recherche est de l'ordre de 5 a 10 m3/h pour une consommation annuelle estimee a 30 000 m3, mais dependra essentiellement de la productivite du forage qui sera definie apres sa realisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les profondeurs annoncées pourront évoluer en fonction des terrains et venues d'eau rencontrées. L'ouvrage prévisionnel est conçu de manière à respecter la norme AFNOR NF X10-999 d'août 2014. Ainsi, la coupe prévisionnelle de l'ouvrage est la suivante (technique de foration au marteau fond de trou) : - de 0 à 8 m : foration Ø 340 mm et mise en place d'un tube acier Ø 219 mm cimenté à l'extrados ; - de 8 à 150 m : foration Ø 203 mm et mise en place d'un tube PVC Ø 125 mm, crepine au droit des venues d'eau et muni d'un bouchon de fond ; - Mise en place d'un massif de graviers siliceux. Un développement par air lift sera réalisé jusqu'à obtention d'une eau claire dépourvue de fines et de turbidité. La tête de forage sera étanche et dépassera de 0,5 m/PHE. Elle sera encastrée dans une dalle bétonnée de 3 m². Un schéma de principe d'aménagement est donnée en Annexe 2. En cas d'échec (productivité insuffisante à l'air-lift), le forage ne sera pas équipé et sera rebouché en respectant les normes adaptées (cf. Annexe 3). Pour les essais par pompage, 3 paliers d'1h non enchainés suivis par un pompage en continu de 48 h sont prévus, avec enregistrement du niveau, du débit, de la conductivité et de la température.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Si la productivité de l'ouvrage (déterminée par les essais par pompage) est satisfaisante, le forage sera exploité à un débit prévisionnel de 5 à 10 m³/h. L'ouvrage sera raccordé à un réseau d'irrigation, après aménagement conformément à l'arrêté forage de septembre 2003 (DEVE0320170A). Conformément à l'article L.214-8 du Code de l'Environnement, l'ouvrage sera équipé d'un compteur volumétrique afin de comptabiliser l'ensemble des prélèvements. La relève des volumes sera effectuée mensuellement. L'irrigation se fera durant la période estivale, au moyen d'un système de goutte à goutte, de façon raisonnée et adaptée aux conditions climatiques. La consommation annuelle est estimée à 30 000 m³ si la productivité du forage le permet. Le réseau d'irrigation sera bien entretenu. Des recherches d'éventuelles fuites seront effectuées régulièrement. La mise en place d'un compteur volumétrique et la relève des volumes prélevés permettront de s'assurer de l'absence de surconsommation en eau liée à une potentielle fuite. Lors de fuites identifiées, l'irrigation sur la portion des canalisations endommagée sera ponctuellement arrêtée, le temps des réparations, pour éviter toute surconsommation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

déclaration au titre des articles L-214-1 à 6 du Code de l'Environnement, rubrique 1.1.1.0 (IOTA).
déclaration au titre de la rubrique 1.1.2.0 (IOTA) à la DDTM. Déclaration au titre du Code Minier article L.411-1.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur previsionnelle Emprise du forage et de la dalle	(150, m) (<10, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 700 m au Nord du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type I : Cours moyen de l'Aude à Marseillette (ZNIEFF n° régional : 0000-1118).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par le PPRi de la moyenne vallée de l'Aude n° 2013338-0005 approuvé le 24/12/2013, modifié sur la commune de Capendu par l'arrêté préfectoral du 12/04/2021.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La zone d'étude est située en zone inondable, aléa fort (zone Ri3 : secteur non ou peu urbanisé inondable d'aléa déterminé par méthodologie hydrogéomorphologie).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le domaine est inclus dans le périmètre de la zone de répartition des eaux (ZRE) du bassin versant de l'Aude Médiane qui concerne les eaux superficielles et souterraines contenues dans les alluvions (arrêté préfectoral n° 2010-11-1321). Le projet de forage vise les molasses éocènes, sous-jacentes aux alluvions, et n'est donc pas concerné par la ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone NATURA 2000 la plus proche se situe a 2 km au Sud du projet. Il s'agit de la directive oiseaux ZPS FR9112027 Corbieres Occidentales.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les prelevements seront effectues dans l'entite hydrogeologique 334AM00 "Les formations molassiques de l'Eocene du bassin de Carcassonne" (BDLISA v3), rattachee a la masse d'eau FRDG530 «formations tertiaires BV Aude et alluvions de la Berre hors BV Fresquel». Le volume preleve lors des essais par pompage est de l'ordre de 500 m3 (48 h x 10 m3/h).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les ecoulements de la masse d'eau concerne ne seront pas perturbés par les prelevements en regard de la capacite de l'aquifere.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le forage sera réalisé selon les normes AFNOR NF X 10-999 d'août 2014 et les prescriptions de l'arrêté forage DEV0320170A du 11/09/2003. Les prélèvements envisagés (5 à 10 m³/h) ne sont pas en mesure d'impacter la ressource en eau au regard de ces capacités aquifères.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux de foration seront limités dans le temps (environ 1 semaine de travail en journée et dans un espace restreint, limité à la plateforme de forage (10 m²).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Toutes les règles de bonnes pratiques seront mises en œuvre vis-à-vis de la protection de l'environnement (engins en bon état et régulièrement entretenus, polyanes sous les engins, kits de dépollution) et du risque d'incendie (extincteur à disposition). Le matériel utilisé tels que les compresseurs et groupes électrogènes sera insonorisé. Aucune incidence n'est attendue en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet se trouve en zone inondable. Le forage sera aménagé afin de garantir sa protection vis-à-vis du risque de submersion : tête étanche, dépassant de 0,50 m/PHE (estimée à 69 m NGF selon la cartographie du zonage réglementaire du PPRi).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Tres peu de trafic est attendu (foreuse ancrée pour la durée de la foration / approvisionnement ponctuel de matériel).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'emploi de matériel insonorise limite de manière significative les nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les travaux seront uniquement réalisés en journée (pas de travail de nuit) et en semaine (pas de travail le week-end).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La technique de foration est le marteau fond de trou qui utilise la percussion pour fragmenter la roche. Cette méthode engendre des vibrations localisées au fond de trou et qui ne se propagent pas.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Quelques m3 seront rejetés en cours de foration et s'infiltreront sur place. Lors des essais par pompage, l'eau souterraine de bonne qualité sera rejetée dans un fosse.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les volumes impliqués pour les essais (48 h x 10 m3/h = 500 m3) ne sont pas de nature à perturber quantitativement ou qualitativement le milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Neant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un hydrogeologue de BERGA-Sud sera present pendant les travaux et s'assurera du bon ecoulement de l'eau d'exhaure et de l'absence de turbidite pendant les essais par pompage. Toutes les mesures de protection des milieux seront mises en oeuvre pendant les travaux de forage (polyane, bac de retention, insonorisation, ...). L'annexe 1 detaille les moyens qui seront mis en oeuvre pour proteger l'environnement d'eventuelles nuisances liees au chantier. La tete de forage sera amenee selon les prescriptions de l'article 8 de l'arrete DEVE0320170A (tete de forage etanche depassant de 0,5 m/PHE - Annexe 2). Lors des essais par pompage, les mesures de surveillance sont le suivi du niveau de l'aquifere sur les forages du secteur, le suivi et l'enregistrement du debit ainsi que de la temperature et de la conductivite. Des mesures de la turbidite seront realisees manuellement. En cas d'echec le forage sera rebouche conformement aux prescriptions de l'arrete forage de septembre 2003 (annexe complementaire 3).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, les travaux et les essais par pompage tels qu'ils sont envisagés ne sont pas susceptibles d'altérer la qualité des milieux superficiel et souterrain ni de porter atteinte à la biodiversité. Les moyens de protection mis en œuvre, la faible emprise des travaux, ainsi que l'emploi de matériels insonorisés ne peuvent pas générer de perturbation des milieux. Une vigilance particulière sera de mise, lors des travaux, pour éviter toute fuite de produit potentiellement polluant.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

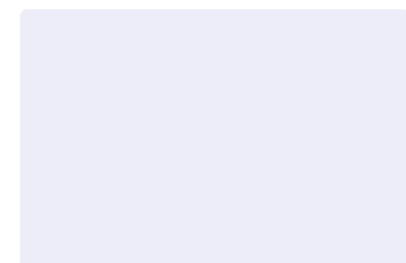
Nom LALAUZE

Prénom BASTIEN

Qualité du signataire RESPONSABLE DEVELOPPEMENT ET
AMELIORATION DES VIGNOBLES

À AIGUES VIVES

Fait le 16-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)